



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permanenciers auxiliaires de régulation médicale

Question écrite n° 75089

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation de la profession de permanencier assistant de régulation médicale (PARM). Des négociations devaient être engagées en 2009, portant notamment sur l'inscription de leur mission dans la catégorie B de la filière administrative de la fonction publique hospitalière. Le Gouvernement s'était également engagé - préalablement à ces discussions - à renforcer et à réactualiser la formation d'adaptation à l'emploi (FAE) ainsi qu'à mettre en place une formation continue comportant des spécificités correspondantes aux différentes fonctions du métier. Les discussions se sont finalement déroulées le 15 octobre 2009 et les propositions gouvernementales se sont avérées insuffisantes. Les PARM souhaitent le maintien de leur corps, l'accès sans concours à la catégorie B pour les PARM en fonction, un reclassement sans perte de salaire et un déroulement de carrière attractif, avec prise en compte de leurs différentes fonctions. Par conséquent, elle lui demande quels sont ses projets concernant cette profession.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75089

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3577

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)